

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 12.06.2025
Nombre de conseillers présents
et représentés :

Votants :
Délibération publiée le :
14/04/2025

D.FI.25.03.05

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Julien PERRIN, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Marc PUYPE, Denise BOUVIER, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH,

ONT DONNÉ PROCURATION : David RICHARD (pouvoir à Julien Perrin), Loïc CALARD (pouvoir à Nathalie Llambrich), Michel MITANNE (pouvoir à Myriam Saint Genis), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Yves Vençon), Eric BA (pouvoir à Catherine Ba), Martine PAVAILLER (pouvoir à Jean-Michel Masson)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'avant-projet définitif à 884 032.11€ HT soit 1 060 838.53 € TTC.

D.FI.25.03.05

M. le Maire informe que dans le cadre du dispositif « Bonus Ruralité », la Région Auvergne Rhône Alpes est susceptible de financer le projet de rénovation énergétique de l'école. A cet effet, M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	176 790.00€	20.00%
Région		176 790.00€	20.00%
Département		64 496.00€	7.30%
Fonds Verts		176 790.00€	20.00%
Auto-financement			
Fonds propres		289 166.11€	32.71%
Emprunt			
Total HT		884 032.11€	100.00%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 07/04/2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/07/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/08/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 884 032.11€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- sollicite une subvention à hauteur de 20% pour le projet de rénovation énergétique de l'école auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire

Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250619-250305_DDESUBRE-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2025